

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Cette affaire a déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 6 Novembre 1961, approuvée le 17 Janvier 1963.

Toutefois, M. le Receveur-Percepteur m'a demandé de la faire compléter en faisant approuver par le Conseil Municipal les textes ci-après :

- 1°) l'avenant N° 1 à la convention N°2 stipulant que la convention N°2 est applicable à compter du 1er Janvier 1961;
- 2°) les cahiers des charges A et B qui prendront effet à la date de leur approbation par l'arrêté préfectoral du 18.12.61;
- 3°) L'avenant N° 1 aux cahiers des charges A et B qui prendra effet à la même date du 18.12.61.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis .

*Approuvé le 14 Octobre 1963*

*Pour le Préfet et par obligation*

*de Sous-Préfet - Directeur du Cabinet de M. le Préfet*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Qu'il le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité les conclusions du rapport qui vient de lui être présenté.

- INAUGURATION DE L'ABATTOIR MUNICIPAL.

LE MAIRE : Je pense, Messieurs, que l'inauguration de l'abattoir pourra avoir lieu d'ici la fin du mois d'août. Vous y serez tous conviés.

Voici le programme que nous envisageons d'adopter. Inauguration officielle par Monsieur le Préfet personnellement, assisté du Maire et de ses Adjointes. Ensuite, nous entrerons tous à l'abattoir : le Conseil Municipal et les invités se tiendront à l'intérieur de la cour. Le Maire fera un discours, de même que le Préfet ; M. BOYER donnera de courtes explications techniques; un cocktail sera ensuite offert...

X

X X

LE MAIRE : Je dois, Messieurs, vous faire une déclaration en tant que Conseiller Général du 4ème Canton de Saint-Denis, au sujet des votes récemment émis par le Conseil Général et auxquels j'ai pris part.

Je ne répondrai pas par le biais de cette déclaration faite devant vous à certains commentaires exprimés à ce sujet par la Presse locale, mais il me paraît nécessaire d'expliquer les raisons pour lesquelles les Conseillers, - et j'en faisais partie, - ont voté pour l'augmentation des taxes.

Il y a une première vérité que nous connaissons bien dans notre assemblée, pour l'exécution de travaux d'aménagement importants, il faut une contrepartie. Celle-ci ne peut venir uniquement de l'Etat et nous ne pouvons à tous les coups exiger des réalisations sans y participer de la seule manière qui soit : une augmentation des recettes, donc une augmentation fiscale. Exiger sans participer, cela peut s'écrire, cela peut se soutenir au cours d'une partie de belote, mais cela n'existe pas dans les réalités d'une économie administrative.